



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

AGRI • NUMÉRO 056 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 24 mars 2015

—
Président

M. Bev Shipley

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 24 mars 2015

• (1550)

[Traduction]

Le vice-président (M. Malcolm Allen): J'ouvre la séance numéro 56 du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, tenue le 24 mars 2015.

Monsieur Verkaik, prenez quelques minutes pour reprendre votre souffle. Je sais que vous vous êtes déplacé d'un édifice à l'autre et d'une salle à l'autre.

M. Jason Verkaik (président, Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario): Merci.

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Vous êtes notre seul témoin aujourd'hui. Normalement, nous accordons 10 minutes aux témoins pour leur déclaration. Il y aura ensuite une série de questions qui vous seront posées par les membres du comité. Monsieur Verkaik, allez-y, je vous en prie.

M. Jason Verkaik: Merci beaucoup. C'est la première fois que je fournis un témoignage de ce genre. Je viens d'être nommé président de l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario.

Aujourd'hui, nous allons discuter des barrières interprovinciales au commerce. C'est bien cela?

Le vice-président (M. Malcolm Allen): C'est exact, monsieur.

M. Jason Verkaik: Notre secteur est confronté à des défis, dont certains qui se présentent lors des échanges entre provinces. Si une province a un excédent de légumes, admettons, elle le transportera au grand marché alimentaire d'une autre province, et survient alors ce que nous appelons le « dumping ». Le produit sera liquidé à un prix très bas, du moins plus bas que dans la province d'origine, et cela crée un défi lorsqu'une province se retrouve ensuite avec cette surabondance sur son marché.

Il y a également les problèmes qui se posent lorsque certaines provinces subventionnent le transport d'un produit d'une façon quelconque, ce qui crée un terrain de jeux inégal. Nous aimerions voir les barrières commerciales dans le contexte des échanges avec d'autres pays, plutôt qu'entre provinces. Nous voudrions consacrer de l'énergie et du temps pour régler ce problème à l'échelle nationale, plutôt qu'à l'échelle provinciale.

Il y a également eu des cas où une province voulait vendre un produit à une autre province, mais lorsqu'est venu le temps de vendre des produits dans l'autre sens sans subvention au transport, on est confronté à un genre de blocus. Les provinces défendent très bien leur territoire. Nous aimerions voir un meilleur équilibre et comprendre comment ces subventions sont appliquées. Nous ne pensons pas qu'elles devraient être accordées de cette façon.

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Est-ce l'essentiel de votre déclaration, monsieur Verkaik?

M. Jason Verkaik: Oui.

Le vice-président (M. Malcolm Allen): D'accord. Vous avez un maximum de 10 minutes, mais prenez autant ou aussi peu de temps que voulez. Libre à vous de choisir.

M. Jason Verkaik: C'est parfait.

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Sur ce, nous allons maintenant commencer une série de questions, et ce sera Mme Brosseau qui posera la première question.

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier le témoin d'être venu. Monsieur, je suis désolée que vous ayez eu du mal à trouver cette salle, mais nous vous sommes reconnaissants de vos idées et de votre aide dans le cadre de cette étude.

Comme vous le savez, l'agriculture est un secteur très important pour l'économie canadienne, car un emploi sur huit dépend de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Vous avez parlé des défis en matière de commerce interprovincial et des subventions accordées au transport. Avez-vous des solutions à proposer?

M. Jason Verkaik: Nous voudrions vraiment voir des plafonds imposés aux subventions, surtout en ce qui concerne le commerce interprovincial. Je ne crois pas qu'une province devrait subventionner le transport lorsque d'autres ne le font pas. Ce n'est pas concurrentiel sur le plan national. Nous voulons travailler en tant que secteur agroalimentaire national, plutôt que de se faire mal l'un à l'autre à l'échelle interprovinciale. Donc peut-être...

Mme Ruth Ellen Brosseau: Vous représentez...

M. Jason Verkaik: Je suis désolé. Allez-y.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Non, finissez, je vous en prie.

M. Jason Verkaik: Il se peut que les lois en vigueur empêchent ce type de mesures.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Lorsque nous rencontrons les agriculteurs et les divers intervenants du secteur, nous entendons souvent que vous avez des problèmes de main-d'oeuvre. Vos membres ont-ils soulevé des problèmes quant à la pénurie de travailleurs agricoles?

M. Jason Verkaik: Dans notre secteur, c'est-à-dire l'horticulture, la main-d'oeuvre, comme la météo, est l'un des facteurs les plus importants. Environ 60 % du coût de nos intrants sont directement imputables à la main-d'oeuvre.

À l'échelle nationale, nous avons un programme formidable, le programme F.A.R.M.S., Foreign Agricultural Resource Management Services, qui nous permet de recruter des travailleurs des Antilles et du Mexique. Ce programme revêt une importance vitale pour notre travail. Si nous ne l'avions pas, il nous serait presque impossible de répondre aux besoins en main-d'oeuvre du secteur.

Mme Ruth Ellen Brosseau: Je représente une circonscription, située à mi-chemin entre Montréal et Québec, qui regroupe quelque 34 municipalités. Bon nombre des agriculteurs qui utilisent des travailleurs étrangers temporaires saisonniers ont éprouvé des problèmes. Le processus de demande n'est pas très clair et les travailleurs arrivent trop tard. L'année dernière, la province du Québec a perdu des revenus de l'ordre d'environ 53 millions de dollars parce que les travailleurs ne sont pas arrivés à temps.

Avez-vous d'autres suggestions ou encore connaissez-vous d'autres problèmes en ce qui concerne le secteur des fruits et légumes et le commerce interprovincial?

M. Jason Verkaik: En ce qui concerne les défis auxquels est confronté le Québec vis-à-vis de ce programme... Vous me pardonneriez ma prononciation, mais c'est bien le programme FERME, qui est l'équivalent du programme F.A.R.M.S. que nous avons en Ontario? C'est bien cela?

•(1555)

Mme Ruth Ellen Brosseau: Oui.

M. Jason Verkaik: Je sais que de nombreux commentaires négatifs ont paru dans les médias concernant les programmes de recrutement des travailleurs temporaires qui ne visent peut-être pas directement l'agriculture. Il était question notamment du recrutement pour les restaurants MacDonald et d'autres. Ce sont des programmes différents.

À mon avis, les mesures prises au cours des dernières années pour protéger les programmes F.A.R.M.S. et FERME visaient surtout à ce que tous les agriculteurs fassent preuve de diligence raisonnable lorsqu'ils placent une annonce sur le site Guichet-emplois du Canada et toute annonce ultérieure. Je crois que le gouvernement a resserré les protocoles existants afin de s'assurer que tout le monde suivait les consignes pour le recrutement des travailleurs.

Parfois, le problème se situe au niveau des exploitations... Comment dirais-je? Parfois les agriculteurs ont du mal à remplir tous les formulaires exigés. Je crois cependant que nous devons remplir tous les formulaires, mais c'est difficile pour certains et c'est parfois la raison pour laquelle les gens manquent de travailleurs.

Il y a eu également des problèmes de respect des délais pour le recrutement des travailleurs. Il faut s'y prendre quelques mois à l'avance, car sinon... En Jamaïque, un protocole de sécurité doit être suivi. Il faut vérifier les casiers judiciaires. Si les agriculteurs ne prévoient pas suffisamment de temps après la parution de l'avis de recrutement, ils n'auront pas leurs travailleurs à temps à cause de ces processus.

De plus, lorsqu'on place une annonce sur le site Guiche-emplois, elle doit paraître pendant tant de semaines si on veut recruter le nombre de travailleurs recherchés. Tous les renseignements y paraissent et sont faciles à comprendre, mais malheureusement, certains agriculteurs éprouvent tout de même des difficultés.

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Merci beaucoup. Votre temps est échu.

À vous, monsieur Keddy.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre témoin et le féliciter de sa nomination récente.

Nous sommes saisis de la question des barrières au commerce interprovincial et non du programme des travailleurs étrangers, donc je vais m'écarter de ce sujet et demander à mes collègues de faire de même.

Je prends note de vos observations. Je connais intimement le programme tel qu'il est administré en Nouvelle-Écosse. À ma connaissance, aucun agriculteur ne s'est vu refuser des travailleurs s'il a rempli les formulaires correctement dans les délais prescrits. C'est là l'essentiel. Si en plein milieu de la récolte on décide soudainement qu'il faut deux travailleurs de plus, il y a un problème. Il faut se préparer d'avance.

En ce qui concerne le commerce interprovincial, nous examinons souvent le régime en place en fonction du régime international, comme vous l'avez indiqué. Ce régime fonctionne très bien. Nous avons tout un cadre en place avec des lois prévoyant des mesures antidumping, des tarifs compensateurs et des critères phytosanitaires. Tout y est consigné et ce, très clairement.

Cependant, il y a toujours des problèmes par rapport à ce régime. Ce qui m'étonne à l'échelle provinciale, c'est qu'il n'existe pas de programme semblable alors que le commerce interprovincial se chiffre à 42 milliards de dollars. Je me demande si votre association y a déjà songé, ou a déjà examiné la possibilité de faire partie d'un projet pancanadien qui prévoirait un cadre clair.

Vous avez soulevé le problème du dumping. Il arrive qu'une province vende en deçà du coût de production une denrée qui est déjà produite dans une autre province. Or, c'est impossible à l'échelle internationale. Il n'y a aucune raison qui justifie le fait que cela se passe entre provinces. Il faut mieux s'organiser. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Jason Verkaik: En ce qui concerne le dumping, il est clair que le fait de vendre une denrée en deçà des coûts de production nuit terriblement à notre secteur, mais parfois le problème est plus étendu et plus ancré qu'il ne le semble.

Admettons que je vais récolter mes oignons. Au Québec, on produit des oignons, tout comme en Ontario. Au Manitoba et dans l'Est, on en produit également. La situation est différente en Colombie-Britannique et en Alberta, à cause de la logistique. Les défis sont autres.

Admettons qu'il s'agit du Québec et de l'Ontario, ainsi que des provinces où le transport est plus facile. Les oignons sont récoltés à plus ou moins la même période et sont écoulés sur le marché pendant la même saison. Puisque le marché est libre, le prix de l'oignon est fixé à 12 \$ les 50 livres. C'est le prix en vigueur dans notre province de façon générale. Selon les clients, il peut y avoir des fluctuations d'un dollar. Dans une province, le coût de production d'une unité de 50 livres d'oignons est de l'ordre de 4 ou 5 \$, selon la saison.

Nous pouvons vendre ces oignons. Mais admettons que dans notre province, nous avons une récolte surabondante. Nous voulons nous en débarrasser afin de faire de la place dans nos entrepôts. Les rendements ont été bons. On ne peut tout écouler sur le marché, donc on transporte les oignons au marché alimentaire de Toronto et on les vend à 8 ou 7,50 \$ le sac. Le prix n'est pas en deçà du coût de production, mais c'est un nouveau prix-seuil sur le marché provincial, qui en subit les conséquences.

L'incidence se fait ressentir au niveau des transformateurs, des chaînes de supermarché et des clients du marché alimentaire. Dès que le prix d'un produit chute, tout le marché en ressent l'effet, et on enlève 5 \$ l'unité à tous les agriculteurs et à toutes les installations de conditionnement.

Il n'est pas question d'établir des quotas ou un système de fixation de prix, mais parfois on peut frôler le dumping sans que ce soit véritablement du dumping.

● (1600)

M. Gerald Keddy: D'accord.

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Vous venez tout juste de dépasser votre temps, monsieur Keddy. Merci beaucoup.

Monsieur Eyking.

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Merci, monsieur le président.

Jason, merci d'être venu.

Moi-même, je cultive des légumes depuis 20 ans, et je connais les défis auxquels votre secteur est confronté, qu'il s'agisse de la production, de la récolte, de la mise en marché ou encore des recettes. C'est d'ailleurs l'une des choses les plus difficiles en agriculture, justement à cause de la concurrence.

J'ai quelques questions à vous poser.

Vous avez expliqué l'incidence du dumping. Actuellement, les États-Unis imposent un cautionnement sur les denrées, que ce soit des tomates ou d'autres fruits ou légumes importés de l'Ontario ou d'une autre province. Il y a donc ce cautionnement considérable à verser si l'on veut exporter nos produits aux États-Unis. Quelle en sera l'incidence sur les denrées, qu'elles soient écoulées sur le marché de Montréal ou de l'Ontario, si l'on ne peut pas vendre le produit aux États-Unis?

M. Jason Verkaik: Si nous n'arrivons pas à écouler notre production aux États-Unis, nous en souffrirons grandement. Je vais donner mon avis en ce qui concerne nos relations commerciales avec d'autres pays, et je vais vous fournir des estimations quant au secteur horticole. Ce ne sont pas des chiffres exacts, mais vous en retirerez une vue d'ensemble.

Le commerce entre le Canada et les États-Unis se chiffre à 12 milliards de dollars. Certains produits transitent par les États-Unis en provenance du Mexique, du Chili ou d'un autre pays. Nous exportons des denrées d'une valeur d'environ 3 milliards de dollars aux États-Unis. Nous en importons pour environ 4 milliards de dollars, et il y a ensuite les autres denrées qui proviennent d'autres pays et qui transitent par les États-Unis.

Notre relation commerciale avec les États-Unis est d'une importance vitale, et notre accès à ce marché est une nécessité. La protection dont nous jouissons en vertu de la Loi américaine sur les denrées agricoles périssables était très... Le fait de nous retirer cette réciprocité a créé un problème énorme. L'obligation de fournir des cautionnements pour exporter notre production vers les États-Unis s'avère très problématique.

● (1605)

L'hon. Mark Eyking: On indique ici qu'il faut fournir un cautionnement de 50 000 \$ dans le cas d'une plainte concernant un montant de 25 000 \$. Donc lorsqu'on vend ses tomates au Canada, on prend le risque de faire baisser le prix plutôt que de les expédier vers les États-Unis. Nous savons que c'est un problème de taille pour le secteur. Je crois que le gouvernement est au courant et voudrait prendre des mesures rapidement.

Reste le problème du dumping. C'est un problème épineux. Je crois que la plupart des agriculteurs s'entendraient pour dire qu'ils veulent les mêmes règles du jeu pour tous. Si un agriculteur de Holland Marsh en Ontario et son homologue du Québec ont les mêmes avantages, par exemple une subvention à la réfrigération, les deux provinces se retrouvent sur un pied d'égalité. Pensez-vous que le gouvernement fédéral devrait se pencher sur cette question dans une optique globale, afin qu'un pomiculteur ne soit pas désavantagé par rapport aux programmes offerts à un autre? Pensez-vous que les conditions devraient être rationalisées et uniformisées au pays?

M. Jason Verkaik: Tout à fait, il est très important que les gens... Il est facile de comparer l'Ontario et le Québec car nous produisons des denrées semblables. Nous sommes voisins. Il n'y a pas de chaînes de montagnes entre nous. La comparaison se fait aisément. Nous ne sommes pas éloignés sur le plan géographique. Si une province a droit à une aide à laquelle l'autre province n'a pas, le désavantage concurrentiel de l'autre province sera évident.

Regardez les écarts entre les salaires minimums d'une province à l'autre. Lorsque 60 % de nos dépenses sont consacrées aux salaires, l'écart entre le salaire minimum d'une province à l'autre peut vraiment changer la donne. Je comprends que cette question ne relève pas du gouvernement fédéral, mais il y a néanmoins un désavantage.

Nous avons parlé de la réglementation en matière de pesticides qui varie d'une province à l'autre. Lorsque les provinces tentent d'avoir préséance sur l'ARLA, l'agence fédérale responsable de la réglementation de la lutte antiparasitaire, il y a un autre défi pour ce qui est du commerce interprovincial équitable.

L'hon. Mark Eyking: Jason, j'ai une dernière question sur les détaillants et les transformateurs, qui deviennent plus grands. Y a-t-il une incidence sur les tendances en matière d'achat, par exemple? Lorsque ces intervenants font venir de gros camions remplis de fraises de la Californie pendant la saison des fraises en Ontario, trouvez-vous qu'il devient plus difficile d'approvisionner les détaillants et les transformateurs qui deviennent plus grands et qui ont une présence davantage nord-américaine?

M. Jason Verkaik: C'est l'un des défis qui se présente lorsqu'on a affaire à une société plus grande. Prenons Loblaws, par exemple. La société a un réseau de plus de 250 magasins, donc si on lui vend des fraises, il faut lui en fournir en quantité suffisante pour alimenter ses 250 magasins. Si en Ontario, on récolte des fraises et on peut en alimenter 150 magasins pendant deux semaines, comment le siège social de Loblaws va-t-il dire à ses gérants que 150 magasins peuvent en avoir, mais que 100 magasins n'en auront pas? Au fur et à mesure que les sociétés avec lesquelles nous faisons affaire deviennent plus grandes, notre saison locale est écourtée, car nous devons répondre à la demande du réseau tout entier.

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Merci beaucoup.

Monsieur Payne, à vous.

M. LaVar Payne (Medicine Hat, PCC): Merci, monsieur le président.

Jason, merci d'être venu aujourd'hui.

L'étude sur le commerce interprovincial est intéressante. Nous avons entendu parler de toutes sortes de facteurs jusqu'à maintenant.

Il est très important, pour vous et pour vos clients, de pouvoir vendre votre produit et compter sur les efficacités dont vous jouissez pour la mise en marché. Y a-t-il une réglementation particulière en ce qui concerne les échanges interprovinciaux qui grèvent particulièrement votre secteur ou crée un fardeau?

M. Jason Verkaik: Je vais être honnête. Il m'est impossible en ce moment d'en citer un seul. Comme je viens d'entrer en fonction dans mon poste, j'ai beaucoup d'information à assimiler et cela va me prendre du temps. Je dois faire davantage de recherches sur la question de la réglementation. Par contre, je me ferai un plaisir de vous revenir avec une réponse là-dessus.

• (1610)

M. LaVar Payne: Ce serait formidable.

Vous avez parlé des subventions. Connaissez-vous des subventions au transport qui sont offertes par une province mais pas par une autre? Quelles sont les provinces qui offrent les subventions à l'origine des problèmes?

M. Jason Verkaik: La question des subventions a été soulevée par quelques personnes qui s'en sont plaintes auprès de notre organisation. Nous nous penchons sur la question. Il n'est pas toujours facile de trouver des subventions, car parfois elles sont cachées derrière autre chose. Il ne s'agit pas d'une subvention directe au transport. Nous avons reçu des plaintes concernant le Québec qui fait du dumping sur le marché alimentaire de Toronto. Nous avons reçu suffisamment de plaintes pour nous inquiéter. Nous nous penchons sérieusement sur la question.

M. LaVar Payne: D'accord.

Vous avez également parlé de l'ARLA. Dans le cadre de nos négociations sur le commerce international, nous nous fions à la science pour régler les différends entre pays, notamment dans le cas de nos produits destinés à l'Europe, ou encore ici au pays. Tout ce que nous vendons là-bas doit répondre à certains critères scientifiques précis. J'ai su qu'ici en Ontario, on parle de problèmes liés au néonicotinoïdes, ce qui pourrait ou non créer des défis pour votre secteur ou pour d'autres provinces lorsqu'on importe ici en Ontario des denrées provenant d'autres provinces. Je me demandais si vous aviez des observations à faire à ce sujet.

M. Jason Verkaik: C'est difficile quand un gouvernement provincial prend une décision qui n'est pas fondée... Je pense que le gouvernement fédéral devrait trancher dans cette situation. Quand un gouvernement provincial prend une décision sur un enjeu comme les néonicotinoïdes, ce n'est pas ainsi que les choses devraient se passer. Le gouvernement fédéral devrait pouvoir dire: « Un instant, vous ne pouvez pas faire cela. » Parce que cela va créer...

En ce moment, toutes les autres provinces sont en état d'alerte dans la gestion de ce produit. Non seulement les autres provinces, d'ailleurs, mais les États-Unis aussi. Ils surveillent ce qui se passe ici, parce que les médias, le public et les gens de Hollywood sont en train de devenir d'excellents scientifiques. Ils prennent des décisions pour nous. Ils ne laissent pas la science guider nos décisions.

Les néonicotinoïdes sont importants pour notre industrie, tout comme les abeilles. Les abeilles revêtent une importance vitale pour notre industrie. Je sais que cela touche davantage le maïs et le soya, mais cela va nous toucher directement. S'ils décident de prendre pour cible une autre substance chimique que nous utilisons pour pouvoir continuer à produire des aliments et que nous en perdons une à cause

d'un militant qui prétend qu'elle fait telle ou telle chose sans se fonder sur des données scientifiques, nous nous engageons sur une pente glissante. Nous allons perdre notre compétitivité, et nous ne pourrions plus nous nourrir localement.

M. LaVar Payne: Je ne crois pas que le gouvernement fédéral ait un rôle à jouer ici. Si une province décide de légiférer en ce sens, il lui revient d'établir son propre règlement, mais je conviens que c'est un problème.

En Alberta, il y a toutes sortes d'abeilles, et je crois que l'Alberta utilise les néonicotinoïdes aussi, mais cela ne semble pas poser problème. Il me semble très important de nous fonder sur la science pour savoir ce qui se passe dans la population d'abeilles.

M. Jason Verkaik: Oui, il faut...

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Merci beaucoup, monsieur Verkaik. Il n'y a plus de temps. Vous pourrez peut-être poursuivre ce que vous voulez dire en réponse à la question de quelqu'un d'autre.

Madame Raynault.

[Français]

Mme Francine Raynault (Joliette, NPD): Merci, monsieur le président.

Monsieur Verkaik, vous avez beaucoup parlé des subventions au transport offertes par certaines provinces, mais qui sont cachées dans d'autres subventions. Vous parlez également du manque de main-d'oeuvre. Puisque les agriculteurs n'aiment pas beaucoup la paperasse, il peut arriver que l'arrivée des travailleurs prenne du retard.

Votre association a-t-elle fait une ou des études sur les répercussions du commerce interprovincial? Des pertes ont-elles été subies lorsqu'il y a eu, par exemple, du dumping de tomates ou d'autres fruits chez vous ou dans une autre province?

• (1615)

[Traduction]

M. Jason Verkaik: Il n'y a pas d'étude sur ce sujet directement, à ma connaissance. Nous recevons habituellement l'information en temps réel. Il est difficile d'étudier une chose aussi variable. S'il y a pénurie d'un produit, personne ne va se plaindre du fait que le prix soit élevé. Il va être en demande aux États-Unis, au Canada ou ailleurs.

Si nous connaissons une très bonne récolte une année, mais que nos exportations diminuent parce que les Américains connaissent eux aussi une très bonne récolte cette année-là, les problèmes vont s'enchaîner. Nous ne savons jamais quand cela va arriver. La situation survient sans préavis, et chaque année est différente. Il peut y avoir une situation pendant trois semaines ou deux mois qui perturbe un marché.

Mais l'idée de mener une étude sur cinq ou trois ans... Il sera vraiment difficile de mettre en lumière ce qui se passe, parce que ce sont souvent des incidents qui se présentent en temps réel.

[Français]

Mme Francine Raynault: D'accord.

Le commerce international a-t-il des incidences sur le commerce intérieur, sur les membres de votre association?

[Traduction]

M. Jason Verkaik: Absolument. Si je prends l'exemple du Québec et de l'Ontario, nous devons exporter de 35 à 40 % de ce que nous cultivons vers New York, Boston, Chicago et jusqu'en Floride, sur la côte Est. Nous avons besoin de ce commerce avec les États-Unis, de cette liberté d'exportation, pour écouler les surplus des provinces. Cela rend le commerce plus équilibré entre les provinces, parce que nous ne nous battons pas entre nous pour les mêmes sommes. On ne peut obliger personne à manger plus de tomates, d'oignons ou de carottes, mais nous avons accès à d'autres marchés à l'étranger pour renforcer le commerce interprovincial.

[Français]

Mme Francine Raynault: Selon vous, quels sont les principaux défis sur le plan du commerce intérieur? Quels défis votre association doit-elle relever?

[Traduction]

M. Jason Verkaik: Je pense que pour n'importe quel produit — nous représentons des gens qui cultivent plus de 150 végétaux différents — le plus difficile est de vendre en situation d'offre excédentaire. L'excédent peut être attribuable à beaucoup de raisons différentes. Il peut y avoir une récolte exceptionnelle une année. Il peut y avoir une année exceptionnelle au Canada et aux États-Unis.

Je vais vous donner un exemple. Je reprends celui des oignons. Je vous parle constamment des oignons parce que j'en cultive moi-même, donc je connais bien le sujet. En raison des sanctions contre la Russie en ce moment, les oignons européens, comme ceux de la Hollande, qui seraient normalement destinés à la Russie, ne peuvent pas y être vendus. Les Néerlandais vont donc subventionner le transport et envoyer leurs oignons vers les îles des Caraïbes et du Pacifique Sud.

L'État de Washington est le plus grand producteur d'oignons aux États-Unis, et si les Néerlandais commencent à accéder ainsi aux marchés du Pacifique, Washington ne pourra plus y vendre ses oignons, à cause des subventions au transport applicables aux oignons néerlandais. Alors les oignons de Washington vont être mis dans des trains et envoyés à New York, qui est un marché très important pour les oignons de l'Ontario et du Québec. Donc les oignons de Washington y affluent, et même si nous sommes situés plus près, les Américains excellent pour privilégier les produits américains, donc ils vont faire venir des oignons de Washington.

Le cas échéant, nous n'aurons pas accès aux 35 à 40 % du marché d'exportation dont nous avons besoin. Ces oignons vont donc rester dans la province. Nous devons nous battre, et les prix vont chuter parce que les cultivateurs vont avoir peur de ne pouvoir envoyer leurs oignons nulle part et qu'ils commencent à pourrir. Ils vont donc commencer à se dire qu'ils auraient mieux fait d'accepter un prix bas plutôt que de payer pour s'en débarrasser.

On peut comprendre ici l'importance du commerce et la façon dont toutes les perturbations mondiales nous touchent, jusque dans la province.

• (1620)

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Merci infiniment.

Monsieur Zimmer, s'il vous plaît.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River, PCC): Merci, monsieur le président. C'est bon de vous voir à la présidence aujourd'hui, Malcolm, bien que notre président habituel fasse un très bon travail lui aussi.

J'aimerais parler à Jason. Vous cultivez des oignons, et j'ai remarqué qu'en 2011, vous avez remporté le prix des Jeunes agriculteurs d'élite de l'Ontario, donc je dirais que vous êtes tout un cultivateur.

M. Jason Verkaik: Soit dit en passant, il y a quelqu'un d'autre qui m'a battu...

Des voix: Oh, oh!

M. Bob Zimmer: Je viens de la Colombie-Britannique, je suis député et je m'y connais en agriculture. Le projet de loi sur le vin que nous avons adopté devait éliminer les obstacles interprovinciaux au commerce lui aussi, les obstacles nationaux à la vente de vin d'une province à l'autre. Nous pensions que toutes les provinces étaient d'accord, dans une certaine mesure. Nous croyions que le commerce s'intensifierait dès que nous adopterions ce projet de loi.

En toute bonne foi, je crois toujours que ce projet de loi a beaucoup de bon, mais le problème, ou la bonne nouvelle, selon la façon dont on voit les choses, c'est que les provinces demeurent très indépendantes dans leurs décisions pour ce qui est de leurs règlements et de leurs lois. Nous aimerions bien pouvoir dire que les choses fonctionnent de telle ou telle façon, mais les provinces sont maîtres de leur destinée à bien des égards. Il est très difficile pour nous de changer une règle, particulièrement en ce qui concerne le dumping. Il serait difficile de dire qu'une province ne peut pas faire une chose qu'une autre peut faire. C'est tout le défi pour nous.

La question que j'aimerais vous poser, toutefois, est celle-ci: y a-t-il des obstacles au commerce dans votre domaine qui sont simplement des obstacles naturels. Y a-t-il des provinces qui sont plus susceptibles de vouloir certains produits? Les Québécois mangent-ils plus de tomates que les Ontariens, ou les Manitobains mangent-ils plus d'oignons? Y a-t-il un quelconque service de marketing dans votre groupe qui cherche de nouveaux marchés au Canada, et sur le plan économique, y aurait-il peut-être un obstacle à la demande dans nos provinces?

M. Jason Verkaik: Il y a assurément toujours de la recherche qui se fait à ce sujet, particulièrement sur les nouveaux Canadiens d'origine non européenne. Disons que les gens qui viennent de l'Inde et de l'Asie ont une culture culinaire différente.

Quand il commence à y avoir de l'immigration au Canada d'un pays... Il n'y a qu'à observer ce qui s'est passé dans l'histoire à l'arrivée des Hollandais dans les années 1920 et 1930 ou à l'arrivée des Italiens dans les années 1960, puis quand les Asiatiques et les Indiens ont commencé à arriver massivement dans les années 1980. Ces personnes ont leurs préférences gustatives. Il y a des produits que nous ne cultivons pas au Canada et pour lesquels elles sont clairement prêtes à payer un prix d'importation élevé, en raison de leur attachement religieux ou culturel, et c'est très important.

Il y a beaucoup de recherche qui se fait sur la façon de changer nos habitudes de culture en fonction des changements démographiques pour répondre aux besoins de ces populations au Canada. En ce moment, on essaie de faire pousser de l'aubergine asiatique ou des Indes orientales. On essaie aussi de faire pousser de la carotte rouge des Indes orientales. Ces personnes ont également besoin d'okra, de bok choy, de bok choy de Shanghai et de toutes les laitues asiatiques. On essaie clairement de consacrer quelques acres à ces nouveaux légumes, là où nous cultivons trop d'autres choses.

La transition se fait lentement, parce que si l'on ne vise pas le juste équilibre, on ne pourra pas les vendre. Leur saveur et leur apparence doivent être exactement les mêmes que chez eux, sinon ils n'en veulent pas.

M. Bob Zimmer: Je vous remercie, Jason. Il est encourageant de constater à quel point vous êtes à la recherche de solutions et vous essayez de trouver de nouveaux marchés au Canada.

J'ai une autre question sur ce que mon collègue de l'Alberta a dit. Vous avez parlé de dumping. Encore une fois, y a-t-il des obstacles réglementaires, à votre connaissance, dans votre industrie? Cette étude vise justement à comprendre toutes les petites tracasseries bureaucratiques qui nous freinent.

Si nous pouvions creuser un peu pour trouver des solutions, en notre qualité de parlementaires, nous atteindrions vraiment le but de notre étude. Nous voulons justement cibler toutes les petites choses qui vous bloquent. Y a-t-il d'autres petits obstacles au commerce auxquels vous pouvez penser dans votre industrie?

• (1625)

M. Jason Verkaik: Sans vouloir prendre un ton trop léger, les montagnes nous bloquent un peu. La dynamique est vraiment intéressante pour le Canada dans son ensemble, depuis la Colombie-Britannique... Il y a très peu de produits qui se vendent en Colombie-Britannique pour des raisons de logistique. Il est plus facile pour elle de commercer avec la Californie pour des raisons de proximité, de transport et de logistique. Cependant, quand il y a une sécheresse en Californie et qu'un produit s'y trouve en pénurie, nous expédions parfois des produits vers la Colombie-Britannique, parce que d'autres produits ne sont pas disponibles. La géographie du pays constitue clairement un obstacle.

Pour ce qui est des règles et de la paperasse administrative, en toute honnêteté, je suis toujours en apprentissage. Nous étudions de plus en plus la question et nous nous demandons ce que nous pouvons faire, parce que nous voulons aider tous les agriculteurs canadiens.

Parfois, je me dis que si nous pouvions trouver de nouveaux marchés émergents, nous pourrions souffler un peu, il n'y aurait plus toutes ces petites choses entre les provinces qui nous compliquent la vie. Si nous pouvions nous prémunir contre le dumping d'autres pays et vraiment nous concentrer à essayer de trouver de nouveaux marchés à l'extérieur du Canada, certaines barrières interprovinciales pourraient disparaître graduellement, parce que nous aurions accès à un marché suffisamment vaste pour soutenir l'offre.

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Merci beaucoup. Vous n'avez plus de temps.

Normalement, nous redonnerions la parole aux néo-démocrates, mais comme il est tard et que les gens ont peut-être autre chose à l'horaire, je vais m'assurer que tous les membres du comité ont eu un tour de parole.

Je vais commencer par M. Maguire, puis M. Dreeshen pourra terminer.

Monsieur Maguire, s'il vous plaît.

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Je n'ai que quelques questions à poser rapidement.

Merci infiniment de votre exposé, monsieur Verkaik.

Vous avez mentionné qu'il y avait beaucoup d'exportations. Vous avez dit, je crois, que les exportations vers les États-Unis représentaient 3 milliards de dollars, contre 4 milliards de dollars en importations. Est-ce exact?

M. Jason Verkaik: Oui, mais ce sont des chiffres approximatifs. Il y a des études à ce sujet. Si vous le souhaitez, je peux vous faire parvenir de l'information par courriel pour que vous puissiez la consulter facilement, mais oui.

M. Larry Maguire: Ce sont des valeurs comparatives. Portent-elles sur le Canada ou l'Ontario?

M. Jason Verkaik: Le Canada.

M. Larry Maguire: Vous avez indiqué que vos exportations vers les États-Unis représentaient environ 30 à 35 %. Est-ce une statistique pour le Canada aussi?

M. Jason Verkaik: Tout à fait. Comme mon organisation représente des cultivateurs de 150 fruits et légumes différents, ce n'est pas vrai pour chacun d'eux. Il y a énormément de variabilité entre leurs données d'exportation.

Pour certaines cultures, on peut penser aux légumes cultivés en serre, comme les concombres, les tomates et les poivrons, et pour d'autres cultures aussi comme les carottes, les oignons, les betteraves, les panais, les pommes et toutes sortes de choses comme cela, le marché de l'exportation exerce une influence plus grande. Par contre, il y a des cultures pour lesquelles nous n'avons peut-être pas autant besoin de l'exportation. Prenez le ginseng. Il dépend beaucoup de l'exportation vers la Chine.

Il est vraiment difficile de déterminer les besoins précis pour chaque culture, mais nous suivons constamment l'évolution de la situation.

M. Larry Maguire: Il doit donc y avoir des différences dans la quantité... Mais avant d'aller plus loin, sur le même thème, combien y a-t-il de producteurs autosuffisants? Pour combien de produits sur ces 150 le Canada serait-il autosuffisant?

M. Jason Verkaik: C'est une excellente question. Je n'oserais pas m'avancer sur ce terrain.

Il y a des organisations de soutien qui font partie de l'Association des fruiticulteurs et des maraîchers de l'Ontario et qui auraient probablement ces chiffres pour chacun. Il serait difficile pour moi de vous donner un chiffre pour chacun, à moins qu'ils ne viennent m'exposer directement un problème.

Encore une fois, si vous souhaitez obtenir de l'information sur certains produits pour lesquels les barrières interprovinciales sont plus grandes, nous pourrions nous la procurer et vous l'envoyer.

• (1630)

M. Larry Maguire: Pour terminer à ce propos, vous avez mentionné le problème des subventions pour le transport, parce que chaque province a sa propre façon de faire. On nous a parlé des enjeux propres à d'autres produits, comme les produits transformés et la viande rouge, pour le transport d'une province à l'autre. Y a-t-il quoi que ce soit dans le secteur de l'emballage, dans votre industrie, qui nuise au commerce interprovincial?

M. Jason Verkaik: À ce que je sache, la plupart de nos emballages portent la mention « Produit du Canada » et « Catégorie I ». Il peut y avoir l'adresse de l'usine de manutention ou de la ferme d'où vient le produit, pour qu'on sache s'il vient du Québec, du Manitoba ou de l'Ontario. Nos normes de catégorie sont fédérales. Quand l'information apparaît sur l'emballage, outre l'adresse de la ferme, il n'y a vraiment pas de problème de ce point de vue pour ce qui est des emballages.

M. Larry Maguire: La taille ou le poids du contenu est donc à peu près le même partout au Canada?

M. Jason Verkaik : En Ontario, il y a la mention « Ontario, terre nourricière ». Dans certains cas, il peut s'agir d'un effort volontaire de promotion des produits locaux, c'est pourquoi certaines personnes mettront le symbole « Ontario, terre nourricière » sur l'emballage, mais ce n'est pas une exigence, pas du tout.

M. Larry Maguire: Merci.

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Merci, monsieur Maguire.

Monsieur Dreeshen.

M. Earl Dreeshen (Red Deer, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais prendre une tangente un peu différente pour parler non seulement des légumes que vous essayez de vendre, mais des semences que vous essayez d'obtenir, parce que bien sûr, les semences sont un enjeu pour vos producteurs.

Nous avons déjà parlé des préoccupations entourant les néonicotinoïdes, entre autres, pour lutter contre l'altise ou je ne sais quoi d'autre. J'ai bien apprécié votre observation sur la différence entre l'art dramatique et la microbiologie ou toutes les idées des vedettes de cinéma sur la façon dont le monde devrait fonctionner.

Je suis curieux. Pourriez-vous nous parler un peu de la culture elle-même, des semences que vous utilisez, et nous dire s'il y a des restrictions dans le transport de semences, que ce soit pour les patates, les carottes ou n'importe quoi d'autre? Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet?

M. Jason Verkaik: L'industrie des semences est une industrie totalement différente. Nous dépendons d'autres entreprises situées hors du Canada, vraiment, pour produire les semences de la vaste majorité de nos produits. Encore une fois, il y a beaucoup de différences, selon qu'on cherche des pommiers ou des vignes à raisins. Mais pour les fruits et les légumes, on va effectivement recouvrir la semence d'un produit chimique pour la protéger contre l'altise, comme vous l'avez dit...

Le problème des néonicotinoïdes en ce moment touche directement le maïs et le soya. Il n'y a pas d'autres grands mouvements, sinon, mais je pense que cela établit un précédent très dangereux pour l'industrie agricole, qui pourrait poser problème si quelqu'un décidait de cibler autre chose pour le démoniser et qu'on adoptait des lois en conséquence. C'est là où il y a un danger. En ce moment, notre accès aux semences, notamment celles qui ont subi un traitement chimique, est régi par l'ARLA. Toutes les études sont là. Tout se fonde sur la science. En ce moment, nous n'avons pas de difficulté à obtenir des semences pour ce que nous faisons. Il y en a en abondance, et nous avons de bons mécanismes de contrôle.

Parfois, les gens ne comprennent pas les avantages environnementaux de certains traitements par rapport aux méthodes de l'époque de mon grand-père. Les agriculteurs utilisent les meilleurs renseignements et les meilleurs moyens technologiques à leur disposition pour prendre des décisions. C'est ce qu'ils font depuis la nuit des temps, et ce n'est pas près de changer. Dès qu'il y a une nouvelle information qui sort, les agriculteurs l'utilisent.

Les agriculteurs doivent travailler directement avec ces substances chimiques. Ce sont eux qui sont les plus exposés et les plus à risque. Pourtant, la plupart des familles agricoles sont en très bonne santé. En mettant ces produits sur les semences, le cultivateur se protège et protège sa famille, mais il protège aussi l'environnement, ce qui est bien, donc nous adoptons ces données scientifiques et ces technologies.

● (1635)

M. Earl Dreeshen: Merci infiniment.

Je pense que c'est probablement le moment parfait pour m'arrêter, donc je vous remercie encore une fois.

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Merci, monsieur Dreeshen.

Merci de votre témoignage d'aujourd'hui, monsieur Verkaik. Nous l'apprécions.

Si le comité le souhaite, j'ai remarqué que M. Verkaik a proposé de nous envoyer quelques chiffres.

M. Jason Verkaik: Oui.

M. Malcolm Allen: Monsieur, si vous pouvez les faire parvenir au greffier du comité plutôt qu'aux députés, directement, ce serait grandement apprécié. J'ai remarqué à quelques reprises que vous avez dit pouvoir nous envoyer des chiffres que vous n'aviez pas sous les yeux. Si vous pouvez le faire, ce sera très utile.

Nous vous remercions vivement d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer. Nous nous excusons de la confusion. Il semble qu'il ait été un peu ardu pour vous de trouver la pièce, mais nous vous remercions de votre ténacité et de votre présence parmi nous aujourd'hui.

M. Jason Verkaik: Merci.

Le vice-président (M. Malcolm Allen): Je remercie également mes collègues de m'avoir permis d'assurer la présidence; je vous remercie beaucoup de votre indulgence, qui nous a permis d'attendre M. Verkaik pour entendre son témoignage. Je vous en remercie sincèrement.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>